
*Direction des affaires économiques et internationales***Arrêté du 6 janvier 2004 portant nomination à la commission d'agrément des contrôleurs techniques instituée par l'article R. 111-34 du code de la construction et de l'habitation.**NOR : *EQUE0410001A*

Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer ;
Vu l'article R. 111-34 du code de la construction et de l'habitation ;
Vu l'arrêté du 8 décembre 1978 modifié, portant désignation des membres de la commission d'agrément des contrôleurs techniques ;
Sur la proposition du ministre intéressé ;
Sur la proposition des organisations professionnelles intéressées,
Arrête :

Article 1^{er}

La liste figurant à l'article 2 de l'arrêté du 8 décembre 1978 précité est ainsi modifiée :
En qualité de représentante des professions intervenant à l'acte de construire, pour une durée de 3 ans renouvelable :
Madame EMON (Catherine), Fédération française du bâtiment (FFB), membre titulaire.

Article 2

Le directeur des affaires économiques et internationales au ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Bulletin officiel du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur des affaires économiques et
internationales,*
P. Schwach